

Directeur(trice): Manon Beaumier  
CPCS - Sécurité publique  
819 376-5011, poste 3154

Bureau du registraire  
1 800 365-0922 ou 819 376-5045  
www.uqtr.ca

---

**Crédits: 15**

## **Présentation**

### **En bref**

Ce programme s'adresse à une clientèle de cadres en exercice en sécurité publique.

### Objectifs du programme

Ce programme offre une formation spécialisée de deuxième cycle en sécurité publique. Il s'agit d'un programme qui se veut l'aboutissement du cheminement des étudiants en sécurité publique conduisant à l'obtention d'un grade de maîtrise par cumul (M.Adm.). Ce programme offre la possibilité de compléter un projet de fin d'étude qui permettra à l'étudiant de consolider ses acquis dans le domaine.

L'objectif principal est de permettre à l'étudiant de mobiliser un vaste ensemble de connaissances pratiques en matière de sécurité publique et de pouvoir générer, adapter et appliquer des outils performants visant à résoudre des problèmes concrets rencontrés dans la pratique.

### **Atouts UQTR**

### Particularités

Afin de pouvoir obtenir le grade de maîtrise par cumul en sécurité publique, l'étudiant doit avoir complété les 30 crédits identifiés dans la section «particularités» pour le cheminement sécurité publique. Les programmes doivent être complétés à l'intérieur d'un délai de 10 ans.

## **Admission**

### **Trimestre d'admission et rythme des études**

Automne, hiver, été

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel

## **Conditions d'admission**

### **Études au Québec**

Etre titulaire d'un DESS gestion des organisations en sécurité publique (1607).

### **Études hors Québec**

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

---

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

**Cours obligatoires (15 crédits)**

ADM6018 Séminaire de fin d'études

ADM6019 Travail dirigé (9 crédits)

ADM6021 Lectures dirigées en sécurité publique

**Autres renseignements**

**Règlements pédagogiques particuliers**

L'étudiant doit terminer l'ensemble de son cheminement à l'intérieur de 10 ans (30 trimestres).